



LA CGT-ICM DROIT D'ALERTE

La CGT-ICM informe de sa grande inquiétude face aux dangers graves et imminents auxquels les professionnels de santé travaillant (ainsi que leurs proches par voie de conséquence) sont exposés au contact de la population dans nos établissements.

La situation de crise sanitaire que traverse notre pays, avec la propagation du COVID-19, pose à l'évidence un risque de contamination étendue. Elle nécessite l'application de consignes précises, décrites par le gouvernement et relayées sur le terrain.

A ce jour, les mesures rappelées par les autorités ne peuvent pas être toutes entreprises par les professionnels, les services étant limités en matériel de protection adéquat pour palier à une propagation du Covid 19.

La CGT ICM a inscrit cette situation au registre des Dangers Graves et Imminents, ce qui découle sur un droit d'alerte notifié aux autorités compétentes (ARS, Direccte, ASTL, CARSAT) au Conseil d'Administration et à la Direction Générale de l'ICM.

Nous avons conscience que la psychiatrie et ses patients fragiles ne sont pas la priorité actuellement pour les ARS et le gouvernement.

Quand le seuil maximal de l'épidémie va être atteint et que les lits de réanimation urbains seront surchargés, nul doute, que la médecine de guerre va être amenée à faire un tri effroyable.

Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'avoir peur pour nos patients psychiatriques et nos résidents.

Nous pensons, qu'à ce jour, l'effort maximal doit porter sur la prévention et les mesures de protection à grande échelle. Nous ne sommes pas sans savoir que la population que nous hébergeons n'est pas toujours à même de comprendre les nécessités des mesures préconisées, confinement, distanciation sociale, gestes barrière, malgré le travail sans relâche des professionnels de santé.

CONTACTEZ NOUS - Tél.: 05 65 10 20 68 / Mail : contact@lacgtdeleyme.fr

Site: lacgtdeleyme.fr



Monsieur le Président du CA-ICM, Madame la Directrice Générale, vous avez la responsabilité d'une Association de plus de 1000 salariés, participant au tissu économique au sein de notre territoire rural qu'est le Lot.

Pour nous élus de la CGT ICM, vous êtes légitimes pour vous exprimer dans la presse, l'audiovisuel et sur tous les canaux de communication possibles pour dénoncer la situation des hôpitaux psychiatriques, mais aussi des établissements du secteur médico-social et social.

Nous vous demandons d'agir et d'informer à qui de droit sur la nécessité de la prise en compte de l'urgence sanitaire et sociale que nous soulevons.

Vous l'avez remarqué, sur le terrain, tous les salariés soignants, administratifs, logistiques, etc..., des établissements font un travail remarquable d'engagement et d'abnégation.

Vous avez le devoir, au nom de l'ensemble du personnel de l'ICM engagé sans retenue auprès des patients et résidents, de ne pas laisser sacrifier les personnes atteintes de pathologies mentales ?

L'ensemble des services recevant du public est ou sera touché, l'ensemble des salariés en contact avec le public est concerné, le risque de transmission du virus COVID 19 est avéré.

Convaincus que, dans l'intérêt de tous, vous procéderez dès aujourd'hui aux décisions et mises en œuvre des mesures adaptées,

Nous vous demandons aussi d'imposer à la FEHAP d'intervenir fortement et rapidement auprès du gouvernement, de ses ministères en charge d'endiguer la crise du Covid19.



Le Syndicat CGT-ICM vous demande de faire remonter toutes vos problématiques via vos élus .

C'est ensemble et solidaire que nous vaincrons ce Covid 19

Protégez-vous!!!

